

# Génocide : un médecin rwandais mis en examen à Paris

Le Monde, 19 septembre 2013

**Le médecin rwandais, Eugène Rwamucyo, recherché par Kigali, a été mis en examen pour « participation à une entente en vue de commettre le crime de génocide » par deux magistrats parisiens enquêtant sur son implication dans le génocide rwandais de 1994, a indiqué jeudi à l'AFP une source judiciaire.**

Les juges d'instruction Claude Choquet et David De Pas, du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de grande instance (TGI) de Paris, ont cependant décidé de le placer sous le statut de témoin assisté concernant les crimes de « *génocide et complicité* », selon cette source.

M. Rwamucyo, qui vit en Belgique, a été placé sous contrôle judiciaire, avec une obligation de pointage régulier dans un commissariat français.

## **L'avocat pointe les "doutes" des juges**

« *Le fait que mon client ait été placé sous le statut de témoin assisté, et pas mis en examen, pour "génocide" témoigne des doutes des juges sur ce dossier et sur la plainte qui avait été déposée contre lui* », a réagi dans une déclaration à l'AFP son avocat, M<sup>e</sup>

Philippe Meilhac.

C'est à la suite d'une plainte contre M. Rwamucyo déposée notamment par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) qu'une instruction avait été ouverte en 2007 à Lille, puis dépaycée à Paris l'année suivante.

M. Rwamucyo est notamment accusé par Kigali d'avoir participé à des réunions de responsables génocidaires à Butare (dans le sud du Rwanda) en 1994, dont l'une sous l'égide du premier ministre de l'époque, Jean Kambanda, condamné à la perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

M. Rwamucyo, qui nie toute implication dans le génocide, a été condamné par contumace en 2007 au Rwanda à perpétuité.

## **Suspendu de son poste en 2009, interpellé en 2010**

Médecin à l'hôpital de Maubeuge, ce quinquagénaire avait été suspendu de son poste en octobre 2009 lorsque la direction de l'établissement avait appris qu'il était visé par un mandat d'arrêt international émis par Kigali. Il avait ensuite été licencié.

En application de ce mandat, M. Rwamucyo avait finalement été inter-

pellé en mai 2010 à Sannois, dans la région parisienne, alors qu'il venait d'assister aux obsèques d'un autre Rwandais, Jean-Bosco Barayagwiza, cofondateur de la radio-télévision libre Mille Collines, la radio extrémiste antitutsis.

La cour d'appel de Versailles s'était

cependant opposée en septembre 2010 à l'extradition de M. Rwamucyo, ordonnant sa remise en liberté.

Environ 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués, selon l'ONU, entre avril et juillet 1994 au Rwanda.